

Assistance a domicile d'un parent age

Par ROBIN, le 29/04/2011 à 12:08

Bonjour,

J'assiste au quotidien, à mon domicile (maisons mitoyennes), ma maman veuve agée de 87 ans. J'ai, par ailleurs, une soeur qui réside à 15 kms qui ne se sent pas concernée par la charge qui m'incombe....

Comment ou sous quelle forme légale puis-je bénéficier d'une quelconque compensation ? Merci par avance de votre réponse , cordialement.